



POST TENEBRAS LUX

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES  
OFFICE CANTONAL DU GENIE CIVIL**

**PRESCRIPTION POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL**

**6 AMENAGEMENT POUR  
L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT  
ROUTIER**

**PAROIS ANTIBRUIT**

Version 07 : Janvier 2021

## Table des matières

- 6.1 Qualité acoustique des parois  
Exigence technique par types de parois
- 6.2 Profilé type n°1a
- 6.3 Profilé type n°1b
- 6.4 Profilé type n°2

PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL	<b>6.1</b>
<b>PAROIS ANTIBRUIT</b>	
Version 07 Janvier 2021	

## Qualité acoustique des parois

Les parois devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Indice d'évaluation de l'absorption acoustique DI OC, selon norme EN 1793-1 : classe minimale : A3 ( $DI\alpha \geq 8$  dB(A))
- Indice d'évaluation de l'isolation aux bruits aériens Dlr, selon norme EN 1793-2 : classe minimale : B3 ( $Dlr \geq 25$  dB(A))

Le fournisseur devra fournir un certificat stipulant que les produits proposés sont aux normes actuelles, citées plus haut ou une garantie écrite sur les performances acoustiques requises par le Maître d'ouvrage. Une pièce sera jointe au dossier d'appel d'offre.

Les produits mis en œuvre devront être conformes à la description qui en est faite dans le certificat ou la garantie.

## Garantie

En complément à l'art. 18 al.2 des conditions générales du contrat d'entreprise (édition 2016), la durée des garanties est de **2 ans pour les travaux de construction de la structure porteuse (béton et métal) et de 10 ans pour les parois antibruit en bois.**

## Exigence technique par types de parois

### Type A - Placage sur mur (type n°1a)

Les exigences détaillées qui suivent concernent les parois en bois disposées contre un mur.

Réalisation des parois bois selon profil type N°1a avec les caractéristiques suivantes :

- Hauteur de la paroi de 190 cm
- Longueur de la paroi 400 cm standard. Des longueurs particulières sont à prévoir selon les linéaires projetés
- Epaisseur de la paroi de 12.5 cm
- Châssis en bois porteur statique y compris traverses de 6 / 7 cm avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues
- Cadre en bois de 4 / 6 cm côté montant extérieurs du châssis avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues

**PAROIS ANTIBRUIT**Version 07  
Janvier 2021

- Couverture de la paroi en bois de 4.5 / 12.5 cm avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues
- Isolant intérieur phonique de 4 cm d'épaisseur intégré entre des traverses bois, côté face avant, avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues. L'isolant sera recouvert d'une feuille de protection type peflex TEGUM 427, couleur beige « RAL 1019 » + tôle de métal déployée (pliée) résistante aux agressions physiques (couteaux, chocs, etc.) et aux rongeurs, de couleur beige. L'isolant phonique devra être garanti résistant à l'humidité
- Espace de 5.5 cm entre le bas de la paroi bois et le sol
- Face avant composée de lattes verticales de 2.5 / 5 cm disposées selon entraxe défini en coupe type (10 cm), avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant, prévenant la formation de moisissures et algues, résistant aux intempéries et sels de déneigements, couleur RAL 1019
- Fermeture latérale en bois de 3 cm d'épaisseur avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues et intégration d'un joint type EPDM de 4 / 3 cm entre les parois
- Couvertine supérieure en tôle métallique zinguée (ou variante aluminium Eloxé) de 18.5 cm de large
- Fixation contre le mur en béton par tige au travers des cadres et châssis bois
- Grille anti-insecte en bas de châssis.

**Visserie**

- Ensemble de visserie de type inox A4 (torx ou imbus)

**Type B - Placage sur mur avec rehausse (type n°1b)**

Les exigences détaillées qui suivent concernent les parois en bois disposées contre un mur.

Réalisation des parois bois selon profil type N°1b avec les caractéristiques suivantes :

***Partie face mur***

- Hauteur supérieure de la paroi de 190 cm
- Longueur de la paroi 400 cm standard. Des longueurs particulières sont à prévoir selon les linéaires projetés
- Epaisseur de la paroi de 12.5 cm

**PAROIS ANTIBRUIT**Version 07  
Janvier 2021

- Châssis en bois porteur statique y compris traverses de 6 / 7 cm avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues
- Cadre en bois de 4 / 6 cm côté montant extérieurs du châssis avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues
- Isolant intérieur phonique de 4 cm d'épaisseur intégré entre des traverses bois, côté face avant, avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues. L'isolant sera recouvert d'une feuille de protection type peflex TEGUM 427, couleur beige « RAL 1019 » + tôle de métal déployée (pliée) résistante aux agressions physiques (couteaux, chocs, etc.) et aux rongeurs, de couleur beige. L'isolant phonique devra être garanti résistant à l'humidité
- Espace de 5 cm entre le bas de la paroi bois et le sol
- Face avant composée de lattes verticales de 2.5 / 5 cm disposées selon entraxe défini en coupe type (10 cm), avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant, prévenant la formation de moisissures et algues, résistant aux intempéries et sels de déneigements, couleur RAL 1019
- Fermeture latérale en bois de 3 cm d'épaisseur avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues et intégration d'un joint type EPDM de 4 / 3 cm entre les parois
- Fixation contre le mur en béton par tige au travers des cadres et châssis bois
- Grille anti-insecte en bas de châssis.

**Partie rehausse**

- Face arrière en panneau bois de 3 cm d'épaisseur en double épaisseur croisée avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant, prévenant la formation de moisissures et algues, résistant aux intempéries, couleur RAL 1019
- Partie supérieure de 4.5 cm réalisée à l'aide d'un carret en bois avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues
- Couvertine supérieure en tôle métallique zinguée (ou variante aluminium Eloxé) de 24.5 cm de large

**Visserie**

- Ensemble de visserie de type inox A4 (torx ou imbus)

PRESCRIPTIONS POUR TRAVAUX DE GENIE CIVIL	6.1
<b>PAROIS ANTIBRUIT</b>	
	Version 07 Janvier 2021

### **Type C - Paroi bois (type n°2)**

Les exigences détaillées qui suivent concernent les parois en bois disposées sur une semelle filante ou ponctuelle en béton armé.

Réalisation d'une semelle filante ou ponctuelle avec les caractéristiques suivantes :

- Profil en long permettant de corriger les différences de niveau de l'axe. Les emmarchements devront correspondre à des unités de longueurs de parois
- Hauteur de l'arasée par rapport au terrain de 10 cm
- Surface supérieure du mur avec un profil en travers comprenant deux pans vers les extérieurs avec une pente de 2%
- Remplissage en béton type NPK G, dosage en ciment 350

Réalisation des parois bois selon profil type N°2 avec les caractéristiques suivantes :

- Hauteur de la paroi de 190 cm
- Longueur de la paroi 400 cm standard. Des longueurs particulières sont à prévoir selon les linéaires projetés
- Epaisseur de la paroi de 15 cm
- Châssis en bois porteur statique 9.5 / 9.5 cm avec traverses bois de 9.5 / 12 cm avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant et prévenant la formation de moisissures et algues
- Carrelet bois 9.5 / 1cm, à l'axe de la paroi, entre la base du cadre et la semelle filante
- Face arrière en panneau bois de 3 cm d'épaisseur avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant, prévenant la formation de moisissures et algues, résistant aux intempéries et sels de déneigements, couleur RAL 1019
- Face avant composée de lattes verticales de 2.5 / 5 cm disposées selon entraxe défini en coupe type (10 cm), avec application d'un traitement ignifuge exempt de solvant, prévenant la formation de moisissures et algues, résistant aux intempéries et sels de déneigements, couleur RAL 1019
- Isolant intérieur phonique de 4 cm d'épaisseur retenu par des filières bois, côté face avant.
- L'isolant sera recouvert d'une feuille de protection type peflex TEGUM 427, couleur beige
- « RAL 1019 » + tôle de métal déployée (pliée) résistante aux agressions physiques (couteaux, chocs, etc.) et aux rongeurs, de couleur beige. L'isolant phonique devra être garanti résistant à l'humidité
- Joint en caoutchouc type Compriband 5 / 3.5 cm disposé en pied de paroi, sur chaque face, permettant d'isoler l'espace avec la semelle béton

**PAROIS ANTIBRUIT**Version 07  
Janvier 2021

- Couvertine supérieure en tôle métallique zinguée (ou variante aluminium Eloxé) de 24.5 cm de large position selon profilé type
- Profil HEA galvanisé de 180 disposés à chaque inter distances de parois avec un espace de 1-2 cm entre intérieur profil et paroi. Boulonnage des parois bois au travers des cadres. Plaque soudée en pied de profilé et goujonage (4 broches) à la semelle béton. Joint Emaco ou similaire sous la plaque.

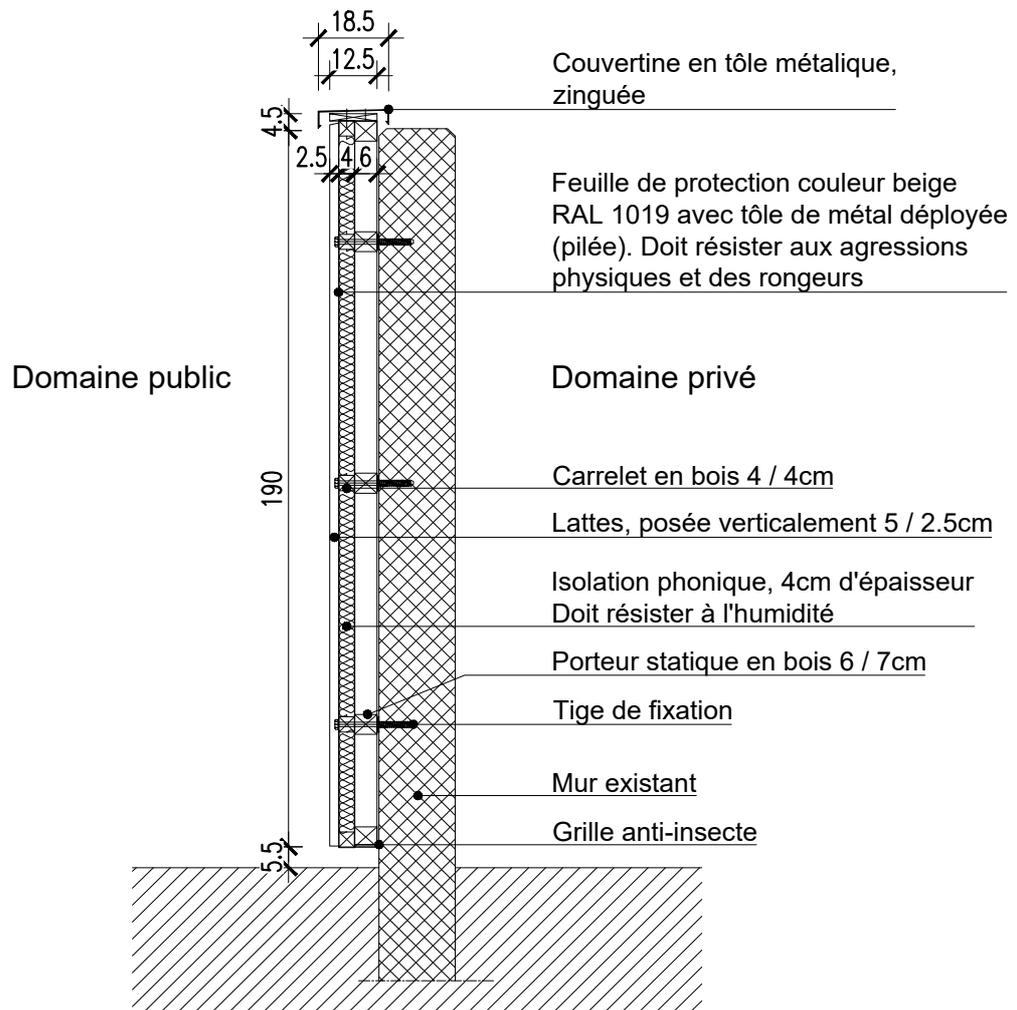
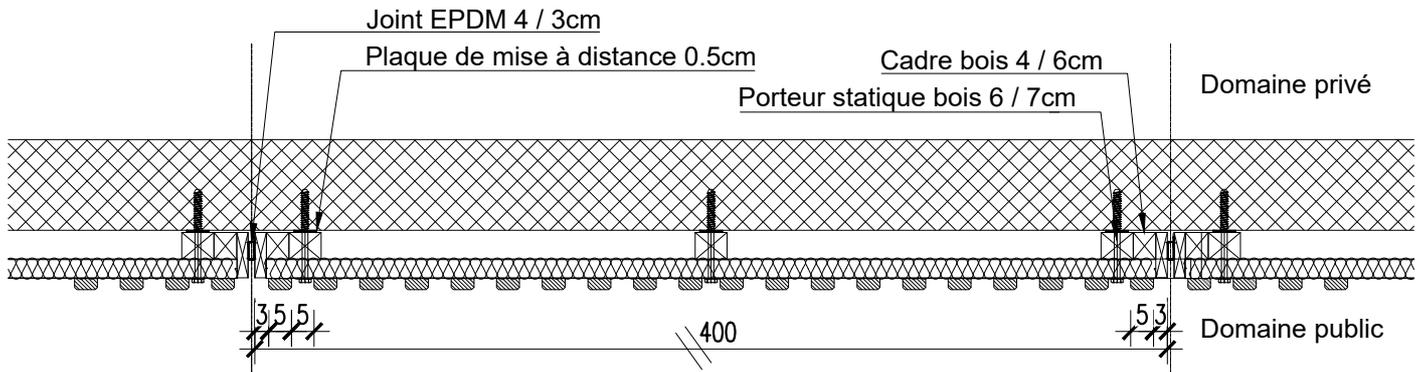
## Visserie

- Ensemble de visserie de type inox A4 (torx ou imbus)

**PAROIS ANTIBRUIT**

Version 07  
Janvier 2021

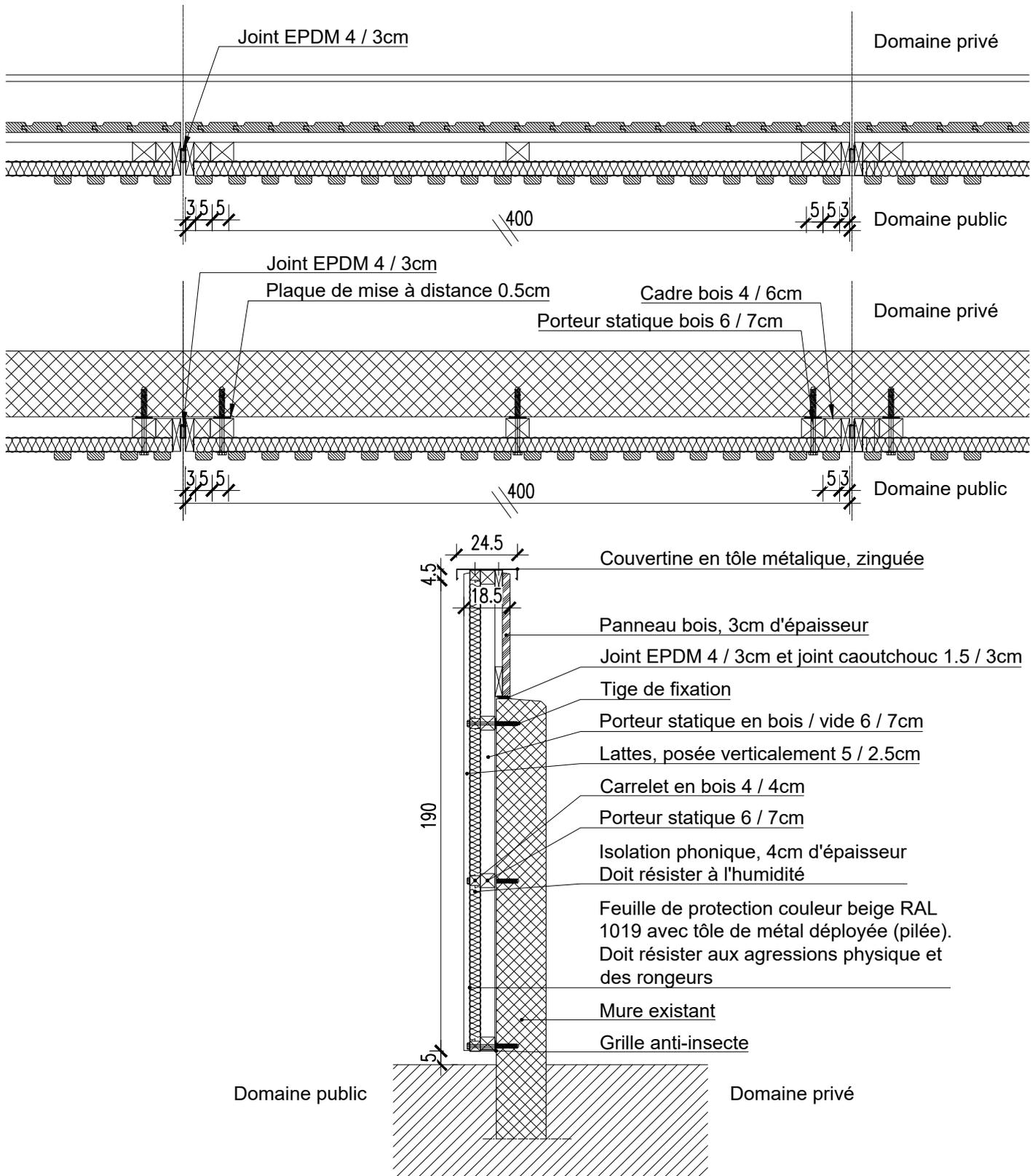
Profilé type n°1a - Parois antibruit en bois  
Placage bois sur mur existant



**PAROIS ANTIBRUIT**

Version 07  
Janvier 2021

**Profilé type n°1b - Parois antibruit en bois**  
Placage bois sur mur existant

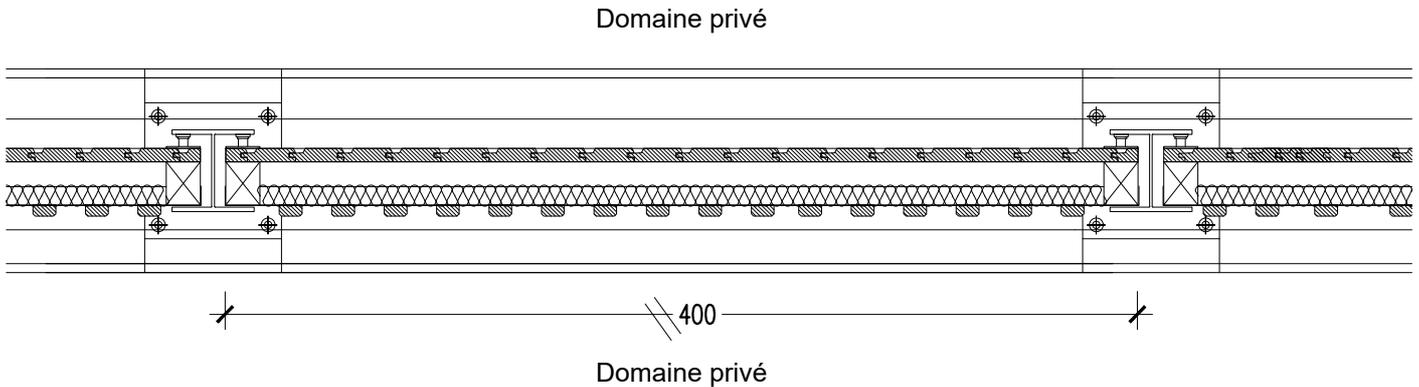


**PAROIS ANTIBRUIT**

Version 07  
Janvier 2021

**Profilé type n°2 - Parois antibruit en bois**

Fondation ponctuelle type pieux ou semelle filante à chaque profilé HEA et UPE



Domaine public

Domaine privé

